

Le risque rupture de barrage

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de rupture

2 minutes
ALERTE
come de brume
ou services de secours

SELON LES LIEUX

 gagnez immédiatement les hauteurs

 montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

 n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE
30 secondes



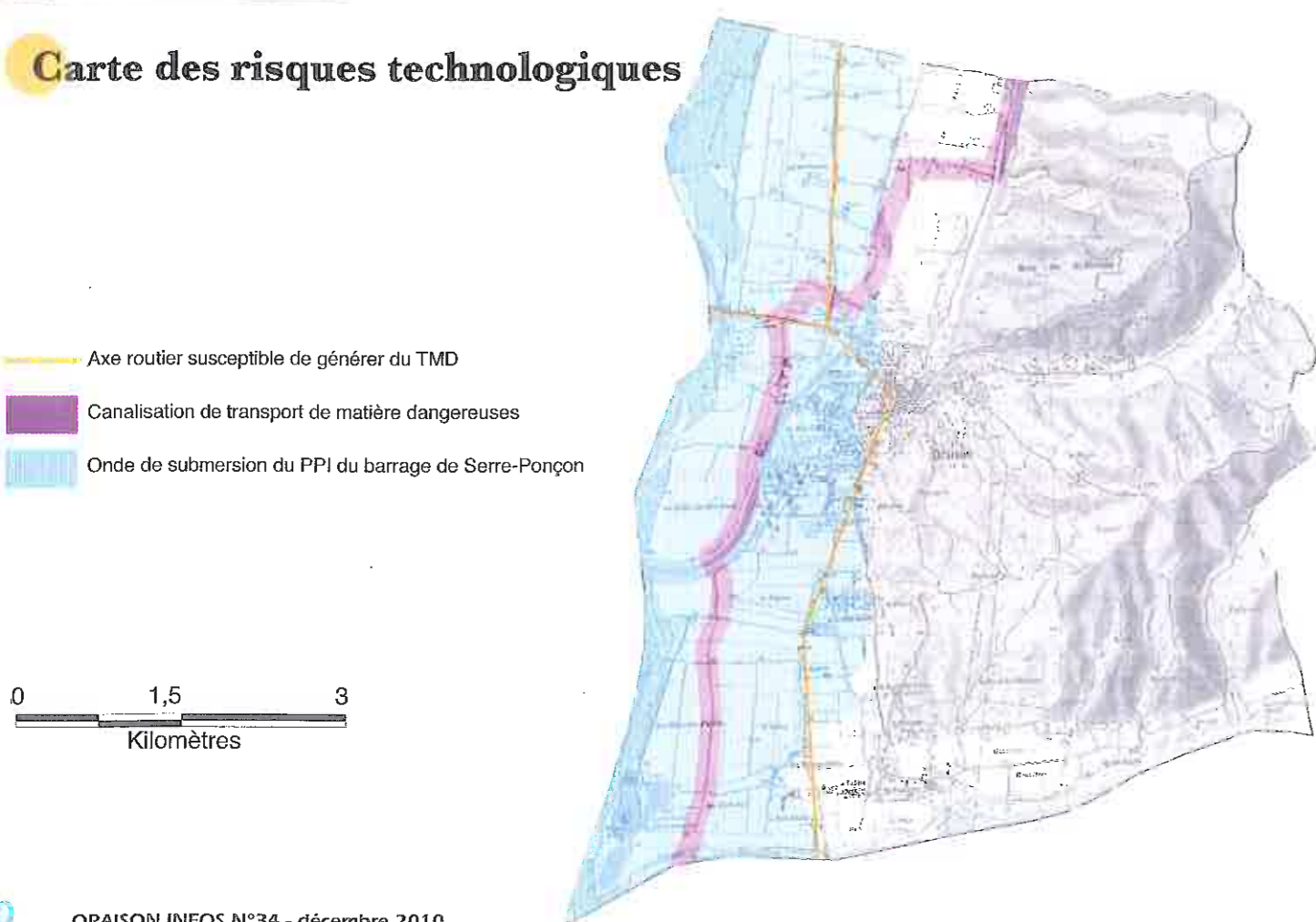
La commune se situe à 95 km du barrage de Serre-Ponçon. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion serait de 3h53 mn. La surélévation induite serait de 12 m au dessus du plan d'eau initial de la Durance.

Le risque de transport de matières dangereuses



La commune d'Oraison est concernée par le transport de matières dangereuses (TMD) par canalisation et par route pour la desserte locale. Le pipeline de gaz haute-pression (GDF) traverse la commune dans la plaine de Durance.

Carte des risques technologiques



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

L'information des citoyens sur les risques majeurs naturels et technologiques est un droit codifié dans les articles L 125-2, L 125-5 et L 563-3 du code de l'environnement.

Chacun est tenu de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité. Il en est de même pour les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, pour qui il s'agit d'une condition essentielle afin de surmonter le sentiment d'insécurité et d'adopter un comportement responsable face aux risques.

L'information préventive contribue à construire une mémoire collective et à assurer le maintien des dispositifs collectifs d'aide et de réparation. Notre magazine municipal est un excellent moyen de sensibilisation pour que chacun puisse prendre connaissance de ce document et le conserver, sachant qu'une version plus complète est consultable en mairie.

Les risques majeurs se définissent comme des phénomènes naturels ou technologiques qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens. Leur fréquence ou leur probabilité d'apparition est si faible qu'on serait tenté de les oublier et de ne pas être préparé à leur manifestation.

Cette information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de survenir sur ses lieux de vie, de travail, de vacances. Elle contribue à le préparer à un comportement responsable face au risque et à sa possibilité de survenance. Notre commune est concernée par six risques majeurs répertoriés ci-après.



Le risque inondation

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

	fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations		montez à pied dans les étages		n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	fermez le gaz et l'électricité		écoutez la radio		ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
	respectez les consignes des autorités				

La commune est soumise à un risque d'inondation lié à l'Asse et à la Durance. Les débordements de l'Asse présentent des risques pour certaines maisons des lieux-dits « le pont d'Asse » et « les Couës ».

Les zones inondables de la Durance concernent l'hippodrome et les terrains riverains dans la plaine.

Le Rancure traverse également la partie sud du village avant de rejoindre le canal EDF. C'est un cours d'eau à caractère torrentiel dont les débordements peuvent s'étendre dans des zones loties à l'est et au sud du village.

La commune a fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe suite à des épisodes orageux pour des dégâts causés aux habitations en décembre 1987 (orage d'août 1987) et en janvier 1994 (intempéries de janvier 1994).

Le risque feu de forêt

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORET

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE	
	dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation	
	arrosez les abords	
	fermez les vannes de gaz et de produits inflammables	
	fermez volets, portes et fenêtres	
	calfeutrez avec des linges mouillés	ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
		ne sortez pas sans ordre des autorités

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Le territoire communal est couvert à près de 30% d'une végétation susceptible d'alimenter des feux de forêt. En février 1998, un incendie, ayant pour origine un mégot jeté, a parcouru une surface de 2 hectares au lieu-dit les Couës.

Le risque mouvement de terrain

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

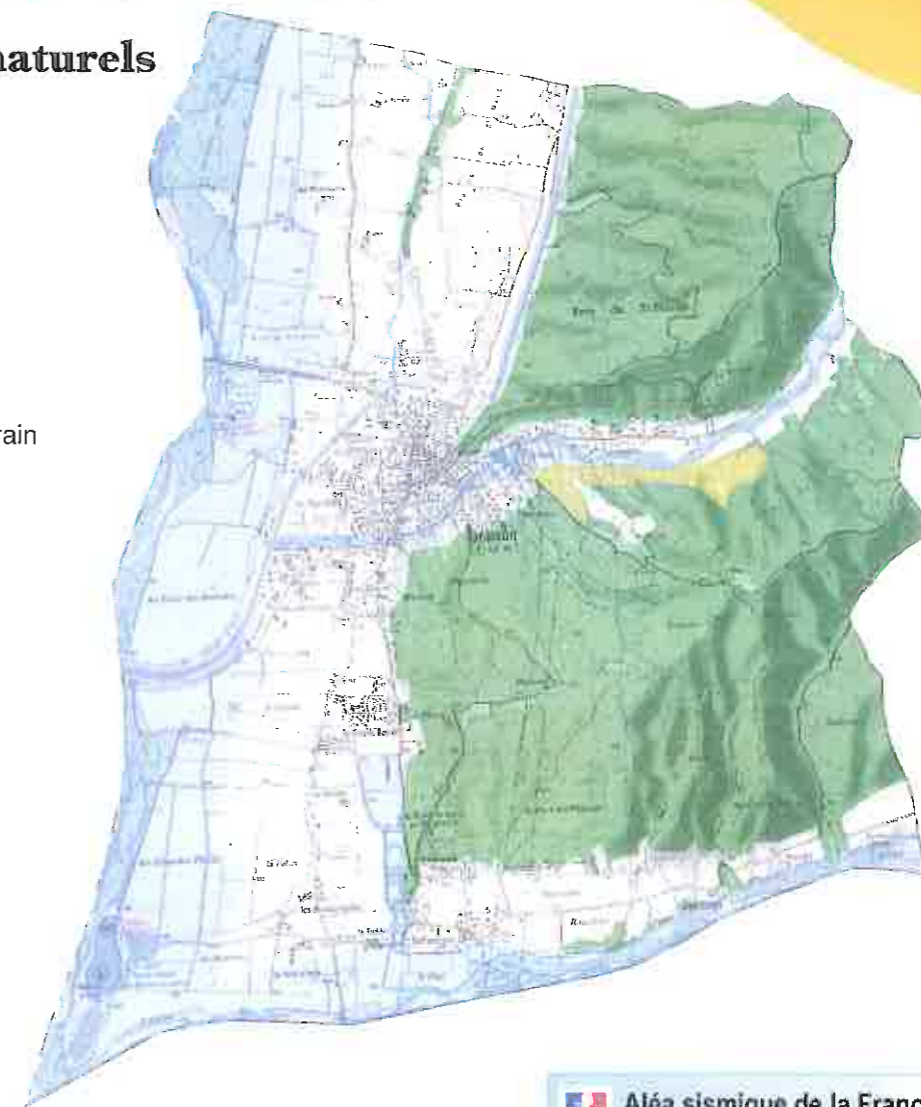
consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT	APRES	
protégez-vous la tête avec les bras		
	abritez-vous sous un meuble solide	
	éloignez-vous des fenêtres	
	fermez le gaz et l'électricité	
	éloignez-vous de la zone dangereuse	
	rejoignez le lieu de regroupement	
	abritez-vous sous un meuble solide	
	éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	
	fermez le gaz et l'électricité	
	évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	
	écoutez la radio	
	respectez les consignes des autorités	

Les mouvements de terrain observés ou susceptibles de se produire sur Oraison sont les chutes de pierre ou de blocs, les glissements de terrain et les ravinements.

Carte des risques naturels

- Aléa inondation
- Aléa mouvement de terrain
- Aléa feu de forêt

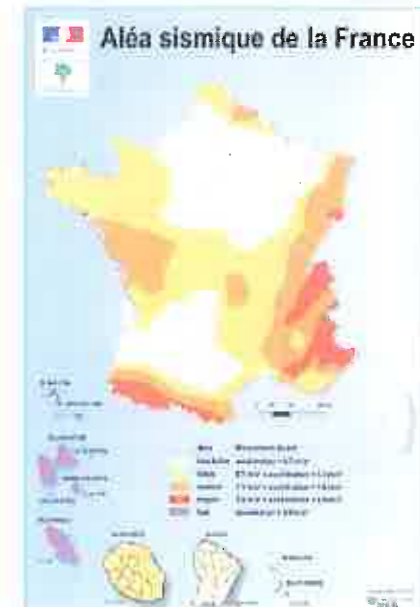


Risque sismique



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Zonage sismique issu du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français



La France est divisée en cinq zones de niveau de sismicité croissante :

- 1 = aléa très faible
- 2 = aléa faible
- 3 = aléa modéré
- 4 = aléa moyen
- 5 = aléa fort

La commune d'Oraison est située en zone d'aléa moyen.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT	APRES	
protégez-vous la tête avec les bras		
	abritez-vous sous un meuble solide	
	fermez le gaz et l'électricité	
	éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	
	fermez le gaz et l'électricité	
	évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	
	écoutez la radio	
	respectez les consignes des autorités	

si vous êtes en voiture restez-y rejoignez le lieu de regroupement